

BALADES CULTURELLES DANS LA MEMOIRE

11^e Saison - N°84 - DIMANCHE 3 DECEMBRE 2017



Chien et carriole - Place du Marché - Carte postale Années 1930 (fragment)

BOURG AVEC ANIMAUX

A l'échelle d'une mémoire humaine, le bourg de Gençay est passé du statut de « bourg avec animaux » à celui de « bourg sans animaux » (si on excepte les chats « libres »... et les frelons asiatiques).

Et pourtant, la structure même du bourg, l'environnement architectural, les éléments du paysage...

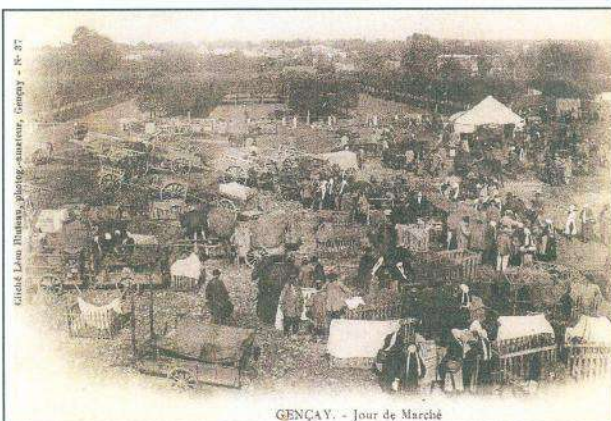
... tout nous rappelle une

cohabitation avec le monde animal, essentiellement domestique ou d'usage marchand.

Cette balade est donc consacrée à la rencontre des traces laissées en couches successives dans le paysage par les usages découlant d'un partage de l'espace avec les animaux, dans la vie courante

◆ LES FOIRES:

Le N°10 des Cahiers des « *Balades Culturelles dans la Mémoire* », à paraître dans les semaines qui viennent, fait le point sur l'histoire des foires de Gençay ; on y constatera que les champs de foire où étaient exposés les animaux (bœufs, chevaux, cochons, volailles...) deux fois par mois depuis plusieurs siècles jusqu'aux années 1960/70, ont migré du centre bourg actuel à la périphérie où ils ont bénéficié de structures couvertes ; actuellement, ils se sont fondus dans la topographie du souvenir et des mots ; le « *champ de foire aux volailles* » est recouvert par la caserne des pompiers et la maison médica-



GENÇAY. - Jour de Marché

le, et le « *champ de foire aux veaux* », qui a pu accueillir plus de 1000 bêtes dans les années 1960, reçoit désormais ...quelques dizaines de boulistes !

Le transport des animaux sur les lieux de vente nécessitait également un accueil spécifique; les cours, écuries et granges des auberges de la place étaient des parkings avant la lettre recevant chevaux et véhicules; une de ces granges est devenue le Cinéma de Gençay.



Sur la place du marché dans les années 1950

◆ LES FERMES DANS LE BOURG :

Inventaire des biens de François Joffrion, limonadier à Gençay le 4 novembre 1849 (en vue d'une vente):

- Une vache poil brun âgée de quatre ans, 100 fr.
- une jument gris pommelée, âgée de huit ans, 180 fr.
- une jument blanche âgée de dix ans, 150 fr.
- un char à banc avec le harnais, 80 fr.
- une carriole avec son équipement, une corde et une barre, 150 fr.
- deux mille kilogrammes de foin, 80 fr.
- sept cent cinquante kilogrammes de paille, 20 fr.

Jusqu'aux années 1960/70, un maillage de petites exploitations agricoles, implantées dans le bourg même et la proche périphérie, permettait aux habitants de s'approvisionner, en « circuit court », en lait, œufs, volailles, et en viande ; ce qui implique des bâtiments adaptés: cours, étables et écuries, portails, etc... C'est ainsi qu'on pouvait voir le soir, les vaches de Mr Tarrondeau regagner leur étable en remontant la rue du Montcabré. Des abreuvoirs publics étaient également aménagés, sur la Belle et sur la Clouère.

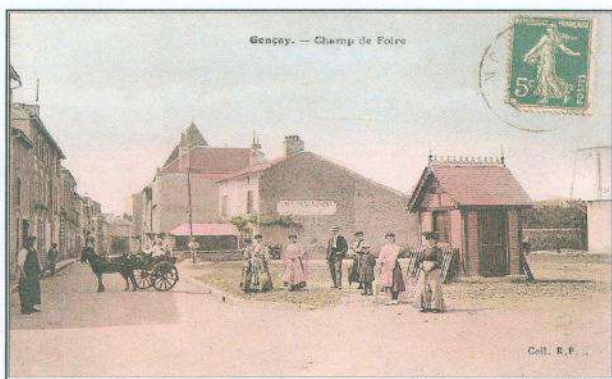
Une vache dans la gendarmerie

Ce n'est pas le titre d'un film, mais un fait divers : une vache appartenant à un cultivateur de la route de Civray sortait d'un pâtage lorsque, pour une cause inconnue, probablement le passage d'une auto, elle fit un écart et entra dans le terrain où la maison Tam de Joussé venait de commencer les travaux de la nouvelle gendarmerie. Une glissade et la bête tomba dans une excavation de trois mètres de profondeur. Prisonnière avant la lettre, il était impossible de sortir. Il fallut faire appel aux pompiers qui, avec beaucoup de sagacité établirent une rampe avec des madriers, ce qui permit à l'animal de retrouver sa liberté.

(Nouvelle République du lundi 16 août 1963)

♦ LA CIRCULATION:

Jusqu'aux années 1950, l'essentiel de la circulation et du transport en milieu rural se faisait en voitures hippomobiles (même si les automobiles étaient déjà présentes); Les grosses pierres chasse-roue qui se tiennent aux entrées des cours et des passages sont témoins de cette époque. Les accidents de la circulation étaient nombreux et parfois graves:



14 septembre 1910 à 6 h. 20 du soir, Auguste FORTUNAT, brigadier « étant en ville pour affaire personnelle » nous avons aperçu dans la rue principale de Gençay (Vienne), une voiture à deux roues, attelée d'un cheval qui était au galop de charge. Dans cette voiture se trouvait M. PAPOT Charles, âgé de 28 ans, chiffonnier à Gençay, qui, à l'aide d'un fouet frappait à coups redoublés sur cet animal afin de l'exciter davantage. Nous nous sommes rendus au domicile de M. PAPOT, où, nous lui avons fait connaître que nous dresserions contre lui procès verbal pour infraction à l'art. 475 n° 4 du code pénal, pour excès de vitesse dans un lieu habité. »

Mardi, le sieur Martin, journalier à Gençay, était victime d'un accident. En conduisant un tombereau chargé de décombres au lieu dit La Fontaine, une des roues de sa voiture passa une borne et imprima une impulsion si violente au tombereau que le sieur Martin, qui se trouvait auprès des brancards, fut renversé. Malheureusement, une des roues l'atteignit et lui brisa une jambe au-dessus du genou. M. le docteur Brumault-Deshouillères prodigua des soins au blessé. Tout fait espérer que cet accident n'aura pas de suites graves pour le sieur Martin.

(L'Echo de Civray du jeudi 27 octobre 1887)

Gençay. Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves est arrivé le (?) janvier au voiturier qui fait le service des dépêches entre Poitiers et Gençay. La voiture que cet homme conduisait était attelée d'un cheval.

Arrivé aux abords du pont de Gençay, dans un endroit où la route est construite sur un remblai de près de 6 m de hauteur, le cheval prit peur et ne trouva rien de plus simple que de sauter par-dessus le muret qui sert de garde-fou. Le conducteur eut, fort heureusement, le temps de se jeter hors du véhicule et cheval et voiture roulèrent au bas du talus presque à pic. Le domestique de M. Boulaie en fut quitte pour une belle peur, mais chose extraordinaire, le quadrupède ne s'est fait aucun mal. Inutile d'ajouter qu'après un saut pareil, voiture et harnais sont en pièces. (Le Journal de la Vienne du vendredi 8/01/1897)

GENÇAIS. — Accident. — Dans la soirée du 12 mars, vers 6 heures, M. Laurent (François) propriétaire, revenait des champs monté sur sa charrette attelée d'un cheval. A quelques pas du pont, le cheval battu dans les jambes par la chambrière, s'emballa. M. Laurent qui malgré ses efforts ne pouvait arriver à ralentir la marche de son cheval craignait un accident grave, en traversant le pont, tira sur la guide gauche, et le moyeu de la charrette alla heurter contre un arbre. Le choc fut violent; M. Laurent projeté sur le sol resta un bon moment sans connaissance. Relevé par des passants le blessé fut conduit à son domicile où il recevait les soins de M. le docteur Pineau qui a constaté une plaie de huit centimètres de longueur au front et plusieurs autres plaies contuses à la face; ces blessures sont assez graves. M. Laurent est âgé de 71 ans (Le Dimanche du dimanche 22 mars 1903)

Gençay. Accident mortel.

Le 18 juin, vers 14 heures, Perdoux Pierre dit Guépin, âgé de 61 ans, bourrelier à Gençay, eut l'imprudence de débrider seul un cheval attelé à un char-à-bancs pour lui remettre le licol qu'il venait de réparer.

L'animal se sentant alors libre, partit tout-à-coup à fond de train entraînant Perdoux qui faisait tout ses efforts pour l'arrêter mais qui fut traîné sur un parcours de 15 mètres environ et finit par tomber lourdement sur la chaussée. L'une des roues du véhicule lui passa sur la tête. Quand on le releva, on s'aperçut qu'il avait déjà cessé de vivre; la mort avait été instantanée bien qu'aucune blessure grave soit apparente.

L'attelage continuant sa course effrénée en suivant la rue principale pendant 200 mètres environ, sans heureusement causer d'autres accidents, s'engagea ensuite dans le champ de foire où il se heurta à une borne de barrage sans avoir fait de dégât matériel.

Le propriétaire de cet attelage, témoin de l'accident, M. Brun propriétaire à Bois Prieur commune de Brion a déclaré que son cheval était ordinairement très docile et pas peureux. Perdoux laisse une veuve très malade et un fils qui va être appelé sous les drapeaux après avoir été ajourné.

(La Semaine n° 27 du dimanche 25 juin 1916)

♦ LES METIERS:

Les bouchers et charcutiers étaient souvent eux-mêmes éleveurs, et certains abattaient dans le bourg; en 1903, « La Semaine Vétérinaire » préconise l'inspection quotidienne des abattoirs publics de Gençay, Civray et Charroux, conformément au décret du 20 juin 1882.

La fabrication et l'entretien des voitures nécessitait l'intervention des charrons, carrossiers, selliers, bourreliers...Tous ces métiers étaient représentés à Gençay; et la surveillance des animaux était assurée par les « artistes vétérinaires » qui ont toujours figuré parmi les notables de la ville.

SELLERIE - BOURRELLERIE - CARROSSERIE
GARNITURES DE VOITURES



Léonide Largeau
GENÇAY (Vienne)


COLLIÈRES de tout système
Arçades d'écurie
Couvercles - Surfais
Brosses, Sellaies
Kraques, Gaijardières

BOITIER de LÈVE et de COUVER
Selles et d'écuries
Litte de pied de bœuf
Carrage d'Arçades
Banc de cuir

CARRIAGE DE MATELAS - SOMMIERS ELASTIQUES

A l'autre extrémité de la chaîne, se trouvaient les équarisseurs, marchands de peaux, et qui à l'occasion, prenaient la concession municipale pour l'enlèvement des boues et fumiers qui encombraient les rues.

PEAUX, CHIFFONS, MÉTAUX, CUIR, PLUMES ET LAINES



MARCEL ALDEBERT
GENÇAY (Vienne)

R. C. Montmerillon 46

Gençay - Vol. Dans l'après-midi de jeudi, M. Bernel, équarisseur à Gençay, était informé par son beau-frère, M. Furet Gaston, qu'il occupe, que deux peaux de veaux mort-nés, dépouillés de la veille, avaient disparu de son usine. M. Bernel estime le préjudice qui lui est causé à la somme de 10 francs. L'auteur de ce vol est inconnu. Une enquête est ouverte. (L'A. de la V. du 31 octobre 1912)



Le maréchal-ferrant ARGENTON (casquette) - Né en 1867 à La Ferrière. Son atelier deviendra plus tard le garage RIVAUD (entre la pharmacie et la maison des docteurs BILLAULT puis LOYER).

♦ LA REGLEMENTATION DES USAGES:

Difficile de faire cohabiter les gens et les animaux dans un bourg comme Gençay; et la municipalité fut souvent amenée à émettre des règles et des arbitrages contre les abus:

Le Maire (...)

Considérant aussi que les habitants ont l'habitude de laisser parcourir dans les rues de ce bourg leurs cochons sans les suivre, en exposant par cette négligence les jardins à être dévastés, et les rues à être souillées, ce qui est contraire au bon ordre et à l'intérêt public,

Arrête:

Il est défendu (...) de laisser vaquer des cochons dans les rues sans être suivis et de les y tenir arrêtés hors de jours de foires

Les cochons qui seront rencontrés au mépris de cette défence seront saisis et conduits en fourrière par ordre de police et ne seront rendus à leurs propriétaires qu'après le paiement de l'amende et des frais de fourrière. Fait à la Mairie le 3 Aout 1816 (Le Maire Chevallier)

Gençay le 17 nov 1828

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que malgré la défense plusieurs fois réitérée à Monsieur TÊTE notaire en cette ville de ne plus à l'avenir déposer sur la voie publique et en face de ma croisée, le fumier de son cheval, cette défense n'a jusqu'alors été observée par lui puisque Mr TÊTE se permet journellement d'en abuser en déposant dans cette rue, même en ce moment, son fumier devant ma croisée, sans je pense avoir d'autre motif que celui de nuire à son voisin.

Je me fais donc l'honneur, Monsieur, de vous signaler la négligence que l'entêtement et la mauvaise volonté qu'apporte Mr TÊTE (avec sa tête) dans cette affaire, laquelle je me propose de faire connaître et signaler par le courrier de demain aux autorités supérieures de cet arrondissement.

J'ai l'honneur d'être etc...

Signé: le brigadier de gendarmerie de Gençay

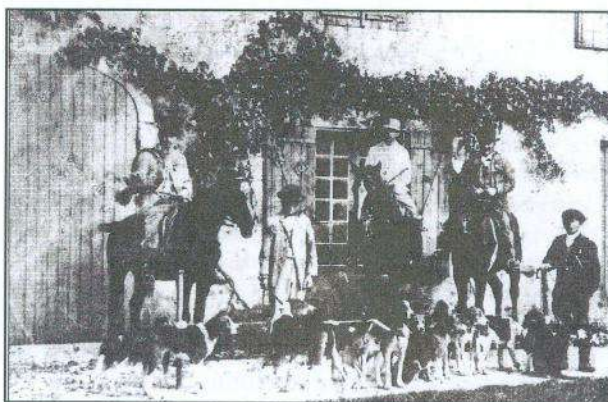
(Extrait du registre de correspondance de la Mairie de Gençay)

UN TOUR DE COCHON:

En 1909, une affaire occupa les esprits gençéens pendant quelques mois; c'était l'époque où deux fortes personnalités s'affrontaient au sein du Conseil Municipal: Paul CAILLAULT et Albert MARTINI. Léon BLUTEAU (plutôt du « parti » MARTINI), buraliste et conseiller municipal - et photographe amateur auquel on doit les nombreuses cartes postales sur Gençay - avait installé une porcherie, chemin de la Folie, tout près du puits communal qui alimentait le bourg depuis 1903. Pollution? Des analyses furent commandées, des experts de Poitiers se rendirent sur place...La polémique alimenta les journaux en articles persifleurs; et on fit même de cette affaire une chanson pamphlétaire!...

♦ LA CHASSE:

Nous n'avons pas de témoignages sur le fait que des loups aient pu rentrer dans le bourg, sauf à l'état de trophées empaillés. Ainsi Mr BOST-LAMONDIE, qui chassa le loup à courre jusqu'au début du 20^èS, en possédait-il plusieurs dans son couloir, dont un, debout, tenait entre ses pattes un porte-parapluies (et il paraît que ce loup « souriait »). Celui qui est au Centre Culturel



1899 - Le « Rallye-Gençay », équipage de chasse au loup, pose devant le bâtiment appartenant à Mr PINEAU (devenu le Centre Culturel, puis la Bibliothèque Municipale)

(depuis 1972) était chez Mme PUISAY dans la rue de la Sallée et a fait rêver ou frémir de nombreuses générations de petits gencéens.

Les chenils de Mr BOST-LAMONDIE, souvent alimentés par des carcasses (de chevaux ou autres...) venant de chez l'équarisseur, étaient habités par des sujets croisés de Bâtards du Haut-Poitou et de la louve « Montrée », paraît-il très « bons » pour la chasse au loup.

◆ L'IRRUPTION DU SAUVAGE:

Plus récemment, d'autres chasseurs montraient leurs trophées sur la place de Gençay (renards, blaireaux, ragondins), exposés dans le coffre de leurs voitures, ou accrochés à la porte de leur grange (Mr FORT dans la rue de la Sallée par exemple).



Vers la fin de la Guerre, un sanglier, arrivé par l'Impasse Sainte-Geneviève, se réfugia dans la cour du boucher Mr MAILLOCHEAU; il fut tiré d'une fenêtre du premier étage, et la viande vendue sous les halles au profit des prisonniers.

◆ UN CAS DE RAGE:

Le dimanche 14 mars 1886, un jeune garçon de Saint-Maurice, Jean-François DIOT, âgé de 14 ans, domestique chez Mr CHAUMILLON maître d'hôtel à Gençay, était mordu à la main droite par un chien qui fut diagnostiqué comme enragé par le vétérinaire, après avoir été abattu à la Caralière. Après l'enquête de gendarmerie pour constater les ravages commis par l'animal dans son périple, et la suppression de tous les autres animaux qu'il avait attaqués et mordus, on pensa à s'adresser à Louis PASTEUR pour traiter Jean-François DIOT. En effet, c'est l'année précédente, en 1885, que PASTEUR avait vacciné avec succès Joseph MEISTER, berger alsacien de neuf ans. Une collecte organisée par l'instituteur rassembla une somme de 78,50 francs, ce qui permit à Jean-François et son père de se rendre à Paris au laboratoire de PASTEUR, rue d'Ulm, où il fut traité avec succès.

◆ LA VIE EN CAGES:

Le monde animal s'est éloigné des bourgs; les animaux destinés à la consommation sont concentrés dans des élevages géants et lointains; les enfants de Gençay du 21^{ès}. ignorent l'odeur des vaches ou des cochons, et ne connaissent le lait que sous la forme d'un paquet en carton ou d'une bouteille en plastique polluant.

Même si à Gençay nous avons un poulailler communal, la majorité de la population n'a de contact avec la ferme que sous une forme « reconstituée » et mise en scène, au Salon de l'Agriculture, ou récemment aux arè-

nes de Poitiers.

On ne voit plus de baudets du Poitou sur le champ de foire de Gençay....Parfois les lamas et dromadaires tristes d'un cirque de passage...



Célestin CHEVRIER et Pierre BOMBARD sur le champ de foire de Gençay, avec des baudets.

Les animaux autrefois familiers jusque dans les bourgs rejoignent progressivement l'univers tarifé des cirques, zoos et autres parcs, en attendant - peut-être - d'y recevoir la compagnie de certaines catégories humaines ...en voie de disparition.



Haut du champ de foire - années 1950

Novembre 2017 - Dossier établi par Jean-Jacques et Pierre CHEVRIER

Sources:
Archives du Centre Culturel - La Marchoise
Archives familiales



« Ah! J'oubliais de vous dire que l'Ariégeois a fait savoir, avant-hier, par le postillon de la diligence de Civray, qu'il serait pour le jour de l'an dans le bourg avec son ours. De toutes façons, je vais demander au garde-champêtre d'annoncer son arrivée »

Pierre FORGERIT
« Tatan Pauline »
Editions de l'Adret
1985